

Des grand-mères s'engagent pour le climat

Des aînées vont saisir la justice pour que la Suisse réduise davantage les émissions de CO₂. Une première dans notre pays.

« Il y a urgence. C'est affolant de voir ce qui se passe. Et insupportable d'imaginer laisser les générations futures dans une situation pareille! » Coprésidente de **Grands-parents pour le climat**¹, la Vaudoise Laurence Martin ne mâche pas ses mots. Militante écologiste depuis des années, elle a décidé, en parallèle à son rôle actif dans cette association, d'en intégrer une toute nouvelle, celle de **Aînées pour la protection du climat**², comme d'autres femmes suisses de 70 ans et plus. Avec un but précis: ouvrir une action judiciaire contre le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication pour que notre pays durcisse la loi en matière climatique. La Suisse s'est fixé comme objectif d'abaisser de 20% les émissions de CO₂ d'ici à 2020. Pour nos requérantes, cette loi est insuffisante et non respectée. Elles exigent, dès lors, que la réduction se situe entre 20% et 30%.

Pour Laurence Martin, mener à bien une action en justice est un moyen efficace pour faire avancer la cause climatique. D'autant plus qu'une telle démarche a déjà fait ses preuves aux Pays-Bas. En juin 2015, une organisation non gouvernementale (ONG) a réussi à faire condamner l'Etat néerlandais, désormais sommé de réduire de 25% les émissions à effet de serre d'ici à 2020.

GRUPE TÉMOIN

Ce jugement, considéré comme historique, a été un élément déclen-

cheur pour Les Verts suisses, Greenpeace et Noé21, une ONG genevoise engagée dans la lutte climatique. Si les Néerlandais y sont parvenus, pourquoi pas nous? Mais eux-mêmes ne pouvaient pas porter l'affaire devant les autorités. Le droit suisse exige en effet que, pour mener une action en justice, on soit une victime directe, autrement dit un groupe à risque, particulièrement touché. En résumé,

pour que l'action ne soit pas écartée d'emblée.

PLUS DE CHANCES D'ABOUTIR

Or, selon certaines études, les femmes de plus de 70 ans risquent deux fois plus de mourir de la canicule que les hommes du même âge. Un fait qui s'explique par la surchauffe de leur corps qui peine à éliminer la chaleur par sudation. C'est sur cette base que

l'association Aînées pour la protection du climat a vu le jour. Et la raison pour laquelle elle n'accepte dans ses rangs que des femmes âgées d'au moins 70 ans. Un aspect «égoïste» du droit suisse que Laurence Martin, 71 ans, regrette :

«C'est la seule chose qui me dérange dans cette démarche. Mais je tiens toujours à préciser qu'on le fait aussi pour nos petits-enfants. On tient à leur avenir. Et si nous, les grands-mères, nous pouvons agir le plus longtemps possible pour les générations à venir, autant qu'on nous préserve notre vie!»

Il y a quelques jours, l'association a tenu sa première assemblée générale. Quant à l'action en justice, elle devrait débuter cet automne. Dans le cas où elle ne rencontrerait aucun succès au niveau national, les Aînées pour la protection du climat n'hésiteront pas à aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

MARIE TSCHUMI

« Nous pouvons agir le plus longtemps possible pour les générations à venir... »

LAURENCE MARTIN, MEMBRE D'AÎNÉES POUR LA PROTECTION DU CLIMAT



il fallait trouver des gens dont la vie est menacée par le réchauffement climatique et en fournir les preuves. Une façon de maximiser les chances

¹ www.gpclimat.ch

² klimaseniorinnen.ch/fr